



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Boîte 29 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44

Fax

01.43.48.96.16 union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Déclaration liminaire CAP n°1 Chefs de service comptable centralisateur Responsables de SIE SIP Hors Echelle A 2011

Nous remercions l'équipe du bureau RH 1B pour la qualité de son accueil, sa disponibilité et la précision de ses réponses apportées à nos interrogations.

Nous sommes particulièrement sensibles à la satisfaction d'une revendication ancienne qui consiste en l'interclassement et l'ajustement des SIEC et des SIE. A cet égard, nous sommes d'ores et déjà demandeurs d'informations sur les modalités du classement des 4500 postes comptables de la DGFIP.

Notre constat ne vous surprendra pas ; mais d'essentiel, le sujet est devenu **vital**, il s'agit des **emplois**. Depuis plusieurs années, nous ne cessons d'attirer votre attention sur la dégradation constante des moyens alloués à la bonne marche des services. A ce jour, il est évident que les missions ne sont plus correctement réalisées ; par ailleurs, certaines sont abandonnées, d'autres le seront demain. La satisfaction des indicateurs et des objectifs ne saurait masquer le défaut de qualité et l'abandon de certaines missions ; en effet, il est aisé de satisfaire des indicateurs dont la gestion est parfaitement maîtrisée aussi bien par les chefs de service que par les agents. Conviendra-t-il d'arriver à une dégradation au niveau des rentrées budgétaires pour que la DGFIP dispose des moyens nécessaires à un exercice satisfaisant de ses missions ?

L'évolution de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables se situe dans un contexte d'évolution structurelle, organisationnelle, réglementaire et applicative. Cette nouvelle situation modifie en profondeur les conditions d'exercice de la responsabilité en accroissant considérablement la prise de risque des comptables au moment même où ces derniers subissent de plein fouet une réduction drastique de leurs moyens.

L'union SNUI SUD Trésor Solidaires revendique :

1. dans les relations avec la Cour des Comptes, le maintien de la possibilité de recours gracieux auprès du Ministre et un bilan à 5 ans du décret de 2008,
2. la transparence des décisions de remise par un rapport public annuel rendant compte de l'exacte application de la responsabilité des comptables dans ses phases administrative et juridictionnelle,
3. l'assurabilité du risque avec un juste équilibre entre l'écrêtement du risque par le Ministre et les laissés à charge des comptables,
4. l'obligation d'une assurance personnelle pour une meilleure couverture mutualisée,
5. l'affichage comme principe de gestion qu'il n'y aura aucun laissé à charge pour les comptables lorsque les intérêts du Trésor n'auront pas été lésés,

6. la diffusion d'un guide actualisé à l'ensemble des comptables faisant le point sur le sujet « responsabilité personnelle et pécuniaire »,
7. la création d'« un bureau enquêtes accidents » chargé d'analyser chaque dossier de responsabilité en vue de mettre en place les mesures permettant d'éviter le renouvellement du risque,
8. le développement des applicatifs de recouvrement sécurisés,
9. l'allocation de moyens en personnel qualifié aux comptables en vue de gérer correctement leurs risques,
10. la réduction de cinq ans à trois ans du délai de prescription extinctive.

Dans le cadre de la réforme de la retraite, la limite d'âge évoluera-t-elle parallèlement à la prolongation de l'âge légal de la retraite pour les personnes nées avant le 1^{er} juillet 1951 ?

COMPTE RENDU

Concernant les emplois, la DG a avancé les mêmes arguments que ceux développés à la CAP des conservateurs des hypothèques (cf notre déclaration liminaire et compte rendu).

En matière de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, MM Gontard qui présidait cette CAP, a reconnu qu'il y avait actuellement des interrogations sur l'évolution de cette responsabilité compte tenu notamment des évolutions législatives et réglementaires récentes et des propos du Premier président de la Cour des comptes.

Elle a souligné ne plus être en charge de cette question.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires tient à préciser que sa section des Directeurs a consacré un numéro spécial (n° 61 de novembre 2010) à la problématique de la responsabilité des comptables.

Pour y voir plus clair, il conviendra de se rapprocher de ce numéro.

Concernant la question ci-dessus relative à la réforme des retraites, l'administration a répondu que l'actuel mouvement n'est pas concerné par cette question.

L'Union était représentée par Jean-Michel ALLARD, Joël BERTIN, Bernard CAMUT, Jean-Marc BRUYERE, Jean DUBROCA, Monique BOUQUET, Gilles VERDIER.